

Séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 7^e jour du mois de septembre 2022 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé
Monsieur Frédéric Bonin
Monsieur Alex Chabot
Madame Brigitte Claveau
Monsieur Roger Bélanger
Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 2209-107

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 2 août 2022;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.1.1 Comptes à payer (Loisirs et culture);
 - 4.2 Abris hiver;
- 5.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
- 6.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 6.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 6.2 Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration (PPA);
- 7.- Sécurité publique et protection incendie :
- 8.- Hygiène du milieu :
- 9.- Aménagement, urbanisme et inspection :
- 10.- Loisirs et culture :
- 11.- Varia :
 - a)
- 12.- Période de questions;
- 13.- Levée de la séance.

RÉS. : 2209-108

PROCÈS-VERBAL DU 2 AOÛT 2022

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 2 août 2022 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2209-109

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot
APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 7 septembre 2022, à l'exception de la partie de ladite liste concernant les « Loisirs et culture » qui fera l'objet d'une résolution distincte :

▪ Administration	20 377,77 \$
▪ Sécurité publique	2 453,52 \$
▪ Transports	58 174,71 \$
▪ Hygiène du milieu	13 077,08 \$
▪ Quote-part	1 320,00 \$
▪ Urbanisme	356,95 \$
▪ Immobilisation	4 651,25 \$

À l'égard de la présente question devant être prise en considération par le Conseil, monsieur le conseiller Alex Chabot déclare avoir directement ou indirectement un intérêt dans la question, sa conjointe étant la seule employée de « Les Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc. ». Conséquemment, il s'est abstenu et s'abstiendra de participer aux délibérations, n'as pas tenté et ne tentera d'aucune manière d'influencer le vote et s'abstiendra de voter sur cette question.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, des membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote, monsieur Alex Chabot s'étant abstenu de voter, que soit adopté la partie de la liste des comptes à payer concernant les « Loisirs et culture » fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 7 septembre 2022 :

▪ Loisirs et culture 3 482,98 \$

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été demandées auprès de 3 fournisseurs pour la fourniture d'une marquise 4 saisons et d'un abri hivernal pour le bureau municipal ;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter la soumission la plus basse, soit Abris et Auvents des Appalaches au montant de 8 045,00\$ plus taxes pour la fourniture et l'installation d'une marquise 4 saisons et d'un abri hivernal.

Que le financement net de cet achat 8 446,25\$ soit financé à même le Programme d'aide pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION NUMÉRO DE DOSSIER :
00031661-1- 19050(12)-20220511-007

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Lazare de Bellechasse a pris connaissance des modalités d'application de volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau

APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ que le conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse approuve les dépenses d'un montant de 108 696,96\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 7 septembre 2022.

Patrick Côté, Directeur général et greffier-trésorier

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h35.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général